



02124221

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

 Déposé au greffe du tribunal de commerce
 de **BRUXELLES**
 le **02-10-2002**

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
 à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles B1 et B2 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)**RAHMA****3. Forme juridique (en entier)**

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)RUE REMPART DES MOINES 52
1000 BRUXELLES**5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)**

Bruxelles n° 587.489

BE 453.689.091

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)**7. Objet de l'acte**

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 25 septembre 2002

L'assemblée décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société à 1601 Ruisbroek, Kerkstraat 59, à partir de ce jour.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

 Direction du Moniteur belge
 Rue de Louvain 40-42
 1000 Bruxelles

 OUAISSE Youssef,
 Gérant,

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page